

Votre interlocuteur

Mme Louli VULLIOD

EI Louli VULLIOD-PIN

+33643109473

louli@beauchevalpatrimoine.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

Mme VULLIOD Louli
EI Louli VULLIOD--PIN
21 bis rue Justin Godart
69004 Lyon

Téléphone : **+33643109473**
Email : **louli@beauchevalpatrimoine.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : EI Louli VULLIOD--PIN

Adresse professionnelle ou siège social : 21 Bis rue justin godart, 69004 LYON

SIREN: 928 388 420

NAF/APE : 66.22Z : Activités des agents et courtiers d'assurances

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25003549

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr>) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir *des conseils en investissement de manière indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF* enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Démarcheur bancaire ou financier : (si vous démarchez pour une autre entité) indiquer l'identité du ou des mandants pour lesquels l'activité de démarchage est exercée.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

N° ORIAS : N°25003549

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Willis Towers Watson France
Numéros de polices : 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	2 000 000€	2 000 000€
Démarchage bancaire et financier	2 000 000€	2 000 000€
IOBSP	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Alderan	SCPI	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
Inter Gestion	SCPI	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
Les 3 colonnes	SCIC	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Kyaneos	SCPI	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
Norma Capital	SCPI	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
ARKEA	SCPI	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
IROKO	SCPI	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25003549.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie (courtier & mandataire d'IAS) et type A. Il peut travailler avec toutes les compagnies du marché, ce qui lui permet de comparer librement les produits et de conseiller ses clients sans aucune restriction.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°25003549

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Willis Towers Watson France
Numéros de polices : 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE	2 000 000€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Eres	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
SwissLife	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiation - Consommation - Développement
Centre d'affaires Stéphanois
Immeuble l'horizon - Esplanade de France
3 rue J. Constant Milleret
42000 SAINT-ETIENNE
Site internet : <https://cnpm-mediation-consommation.eu>

RÉMUNÉRATION

La rémunération du cabinet est directement versée par les partenaires au titre des produits et solutions conseillés et souscrits par le Client.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION / RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 21 Bis rue Justin Godart, 69004 Lyon

Par tel/ fax : 06 43 10 94 73

Par mail : louli@beauchevalpatrimoine.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

MENTIONS LÉGALES

BEAUCHEVAL PATRIMOINE · ORIAS N° 25003549 · www.orias.fr · Conseiller en Investissement Financier CIF · Membre de la CNCEF agréée par l'AMF · Mandataire d'intermédiaire en assurance · Mandataire non exclusif en opération de banque et services de paiement · Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09 · Garantie Financière et Assurance RCP conformes au Code des Assurances · SIRET: 92838842000020 · CODE NAF: 66.22Z

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : MÉDIATION - CONSOMMATION - DEVELOPPEMENT. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : cnpm-mediation-consommation.eu ou par voie postale en écrivant à CNPM.